



ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

AXE 1 SOBRIÉTÉ

Des transformations durables des comportements

Un axe structurant de la politique énergétique cantonale

Le Plan directeur de l'énergie a fait de la sobriété énergétique un axe essentiel de la politique énergétique cantonale (cf. PDE p. 37). En complément des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la transformation de nos modes de vie et de nos comportements est indispensable pour réduire de façon pérenne nos consommations. Ces évolutions doivent être motivées et accompagnées par des conditions-cadres favorables, la mise en œuvre d'infrastructures adaptées et des actions collectives exemplaires et cohérentes.

L'importance de la sobriété a été renforcée dans le contexte de la crise énergétique provoquée par le début du conflit en Ukraine, début 2022. Dans le prolongement des décisions prises par le Conseil fédéral afin d'économiser l'énergie et de parer à une éventuelle pénurie, plusieurs mesures ont été engagées à l'échelle du canton. Celles-ci ont permis, en un laps de temps très court, de faire évoluer les comportements et de réduire les consommations d'énergie thermique et électrique, pour un coût réduit et sans disposition contraignante.



FICHE 1.1 **Changer de paradigme en impliquant tous les acteurs de la société**

FICHE 1.2 **Sobriété dans la planification territoriale, anticiper les besoins, adapter les infrastructures**

FICHE 1.3 **Modifier l'organisation de l'espace et optimiser le bâti**

FICHE 1.4 **Faire évoluer les comportements et les usages, repenser le dimensionnement**

FICHE 1.5 **Favoriser les technologies partagées, les cleantechs, le low-tech et le no-tech**

Un plan d'actions face à la crise énergétique

En septembre 2022, le Conseil d'État a créé une Task Force Énergie afin d'anticiper les différents scénarios en matière d'approvisionnement énergétique. Composée de représentants des différents départements de l'État, des SIG, des communes et de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), elle avait pour mission de proposer des mesures d'économies d'énergie à court et moyen terme, en ciblant en particulier les collectivités publiques et les entreprises.

L'État de Genève et les collectivités, dans une logique d'exemplarité, ont rapidement engagé des actions pour réduire leurs consommations. Les entreprises ont également été mises à contribution, dans le prolongement des programmes déjà engagés dans le cadre de GÉnergie. Plus largement, tous les habitants du canton ont été sensibilisés et incités à modifier leurs comportements afin de consommer l'énergie de façon plus raisonnable. Cette Task Force Énergie a été réactivée pour la période hivernale 2023-2024, toujours avec le soutien de l'Université de Genève.

Les mesures engagées, décidées à partir d'une analyse des données de consommation cantonales menée en coordination avec l'Université, comprennent notamment:

- › mise en route décalée des chaufferies par rapport à la période de chauffe habituelle et optimisation énergétique des installations techniques pour éviter tout gaspillage;
- › réduction des températures de chauffage des bureaux et des lieux publics, et réglages appropriés dans les bâtiments résidentiels;
- › réduction des temps de fonctionnement des systèmes de ventilation;
- › limitation de la mise à disposition d'eau chaude dans certains lieux de travail et certains lieux publics;
- › extinction entre 1 et 6h du matin des enseignes lumineuses extérieures et de l'éclairage des bâtiments non résidentiels (mesure mise en œuvre via la loi 12605 concernant la pollution lumineuse).

-23%
Diminution de la consommation de gaz durant la saison de chauffe 2023-2024 par rapport à la période de référence 2021-2022. Cette réduction, qui représente environ 500 GWh, est attribuable en grande partie à la météo hivernale clémente (15%).

Parallèlement à l'information diffusée par la Confédération, un site web dédié a été créé afin d'inciter les Genevois à adopter des comportements plus sobres.

Un travail de sensibilisation engagé sur la durée

Au delà des efforts conjoncturels accomplis pour faire face à la crise énergétique, le Plan directeur de l'énergie a pour but de faire de la sobriété énergétique un paramètre structurant de notre société, notamment via l'évolution des conditions-cadres et des accompagnements proposés à l'ensemble des acteurs. L'État et les collectivités publiques se sont engagés à devenir exemplaires, et de nombreuses initiatives pour limiter les gaspillages ont été lancées. Les gains énergétiques découlant de la sobriété ont été estimés et des approches de mise en œuvre ont été proposées. En quatre ans, de nombreuses démarches d'information et de sensibilisation ont pu ainsi être menées auprès des ménages et dans les entreprises.

- Depuis 2020, de nombreuses démarches d'information, de sensibilisation et de promotion de la sobriété ont été lancées.

Dans le cadre de GÉnergie, plusieurs volets du programme éco21 des SIG ont vocation à faire évoluer durablement les comportements. C'est le cas, par exemple, des opérations éco-social ou éco-logement pour les habitants des immeubles résidentiels (environ 10 000 visites/an), ou des visites conseil villas pour les propriétaires de maisons individuelles (environ 2 000 audits réalisés chaque année), souvent menées en lien avec les communes. Plus récemment, le programme éco21 s'est enrichi d'un volet sur les déchets et l'économie circulaire, dont les premiers résultats sont encourageants.

Le contexte de crise énergétique que nous avons traversé à partir de début 2022 a permis d'amplifier ce travail de sensibilisation, et de tester auprès de différents publics des approches visant à ancrer des modes de consommation compatibles avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. L'enjeu est maintenant de pérenniser ces comportements au-delà de la phase aiguë de la crise. Ceci implique de modifier en profondeur notre rapport à l'énergie et aux autres ressources, afin d'adopter des modes de vie et des pratiques plus en adéquation avec l'urgence climatique.

**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

**DETEC
DEFR**

Laisser la lumière allumée:
énergie gaspillée.

Un degré de chauffage en trop: 6–10%
d'énergie gaspillée.

Four préchauffé:
20% d'énergie gaspillée.

Un bain au lieu d'une douche:
énergie gaspillée.

Campagne de communication développée par la Confédération et mise à la disposition des cantons, des communes et des entreprises pour mener des actions de sensibilisation en faveur de la sobriété énergétique.



Des outils pour promouvoir la sobriété à l'échelle du territoire

Un important levier d'action a été identifié en vue de favoriser la sobriété énergétique selon une logique territoriale: développer, pour chaque niveau de planification, des outils d'aide à la décision privilégiant la sobriété dans le *merit order* du système énergétique. Cette notion a été intégrée dans les directives encadrant l'élaboration des Plans directeurs communaux (PDCCom) de deuxième génération.

À titre d'exemple, les espaces publics et bâtis doivent être conçus de façon à utiliser rationnellement les ressources lors de leur construction et tout au long de leur durée de vie, notamment en renforçant leur caractère multifonctionnel et les possibilités d'en faire évoluer l'usage en fonction des besoins des habitants.

Par ailleurs, les principes de sobriété énergétique doivent désormais être au cœur des démarches de planification énergétique territoriale formalisées au travers des concepts énergétiques territoriaux (CET). Ceci concerne en particulier l'optimisation des espaces par personne et la prise en compte de l'énergie grise lors de la construction ou de la rénovation. À ce titre, l'entrée en vigueur du règlement d'application concernant les constructions bas carbone devrait permettre de réduire l'impact CO₂ des constructions et des rénovations, en incitant à privilégier le réemploi et les matériaux à faible empreinte carbone (Loi 12869 modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses «Empreinte carbone des matériaux de construction»).

FOCUS La sobriété énergétique, l'un des cinq axes du Plan directeur de l'énergie, est considérée comme un élément structurant de la politique énergétique cantonale. À ce titre, elle est présente, de façon transversale, dans toutes les actions engagées pour moins et mieux consommer. La question de la sobriété, qu'elle soit technique ou comportementale, doit donc interroger chacun de nos usages de l'énergie, qu'il s'agisse d'aménager le territoire, de construire, de produire, de travailler, d'habiter, de se chauffer, de se déplacer ou de se nourrir.



«Moins pour plus»: l'édition 2022 des Assises européennes de la Transition Énergétique avait clairement été placée sous le signe de la sobriété énergétique. À Genève, on a beaucoup discuté de la meilleure manière de réduire les consommations, d'utiliser l'énergie de façon plus efficace, d'adapter les usages aux besoins réels et de changer les pratiques.



Campus, le magazine scientifique édité par l'Université de Genève, a consacré l'un de ses numéros à la sobriété (n°151 – décembre 2022).